

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 8 septembre 2025 à 20 h 00
MOULIN 9 de NIEDERBRONN-LES-BAINS

Sous la Présidence de Monsieur Patrice HILT

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 31
Nombre de pouvoirs : 04
Absents excusés : 08
Quorum : 16

Date de la convocation : 2 septembre 2025

Membres présents :

MMES LEININGER, BECKER, DENNI, ZIMMER, GUILLIER, KLEIN M., KERFRIDEN, BUCHI, NICOLA, REPPERT.

MM. HERZOG, GASSER, JOST, VOGT, BECK, GUNKEL, ROSENMAN, OTT, KETTERING, SOMMER, BETTINGER, SPAGNOL, WALTER, BURCKER, KOCH, KLEIN, BAUER, OMPHALIUS, WERNERT, DOMERACKI.

Pouvoirs :

M. Jacky LUX a donné pouvoir à Victor VOGT.
M. Bruno WALD a donné pouvoir à Anne GUILLIER.
M. Christophe DOHRMANN a donné pouvoir à Patrice HILT.
M. Pierre-Marie REXER a donné pouvoir à Thierry BURCKER.

Membres absents :

Mme Estelle DUCHMANN de Gumbrechtshoffen.
M. Jacky LUX de Gundershoffen.
M. Michel SCHWEIGHOEFFER de Mertzwiller.
M. Bruno WALD de Niederbronn-les-Bains.
M. Christophe DOHRMANN de Offwiller.
MM. Pierre-Marie REXER et Marc HASSENFRTZ et Mme Eliane WAECHTER de Reichshoffen.

Secrétaire de séance : Madame Carole LEITNER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération N°2025/071 : Développement économique : ZAC du Dreieck – Vente d'un terrain à la société « SNIC RE 1 »

Sur l'invitation du Président, le Vice-président Hubert WALTER, fait savoir que la société « SNIC RE 1 » est porteuse du projet d'acquisition des lots n°9 et 10 dans la ZA au lieu-dit Dreieck, ainsi que la bande de terrain située entre les deux lots (actuellement un chemin), en vue d'exercer l'activité de la société SNIC.

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20250908-DEL2025-071bis-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

La société SNIC est actuellement basée au 4 rue d'Oberbronn à REICHSHOFFEN. Elle est spécialisée dans la signalisation routière et les équipements de sécurité. Elle propose des prestations complètes allant de la conception à la pose de signalisation horizontale et verticale, en passant par la fourniture de mobilier urbain et de dispositifs de sécurité pour la voirie.

Le Conseil communautaire, par délibération du 15 mars 2021, a fixé le prix de vente des terrains dans la zone d'activités du Dreieck – secteur du Dreieck à 2 700 € HT / are pour les terrains situés en secteur UZ.

Le montant de la vente du lot n°9 et 10 du Dreieck, ainsi que la bande de terrain située entre les deux lots, s'élève ainsi à 301 698.00 € HT, auquel s'ajoute la TVA sur marge d'un montant de 47 691.14 €, soit un montant total de 349 389.14 € TTC.

La vente est conclue au profit de la société « SNIC RE 1 ».

Après avoir entendu l'exposé de M. Hubert WALTER,

Vu la délibération du 15 mars 2021 fixant les prix de vente des terrains dans la zone d'activités du Dreieck,

Vu l'avis du Domaine en date du 28 octobre 2024,

Vu la note de synthèse,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 29 août 2025

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve la cession du terrain à la société « SNIC RE 1 » correspondant au lot n°9 et 10 du Dreieck, ainsi que la bande de terrain située entre les deux lots, d'une superficie de 111.74 ares comprenant la parcelle cadastrée :

Commune de Gundershoffen,
Lieudit Kutenwassen
Section 37, n°669 de 40.04 ares
Section 37, n°670 de 68.53 ares
Section 37, n°(2)/3 de 3.17 ares

issue du projet de division parcellaire établi par le Cabinet BAUR le 22 août 2025,

- Fixe le prix de vente à 2 700 € HT / are, soit pour 111.74 ares, 301 698.00 € HT auquel s'ajoute la TVA sur marge d'un montant de 47 691.14 €, conformément à l'article 268 du Code général des impôts,
- Décide que tous les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le Président à signer l'acte de vente à intervenir, si les conditions suspensives sont levées, et tous documents y relatifs.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrice HILT

La Secrétaire de séance,
Carole LEITNER

Accusé de réception en préfecture
067-206704098-20250908-DEL2025-071bis-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 10/10/2025

Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau

le 10/10/2025

